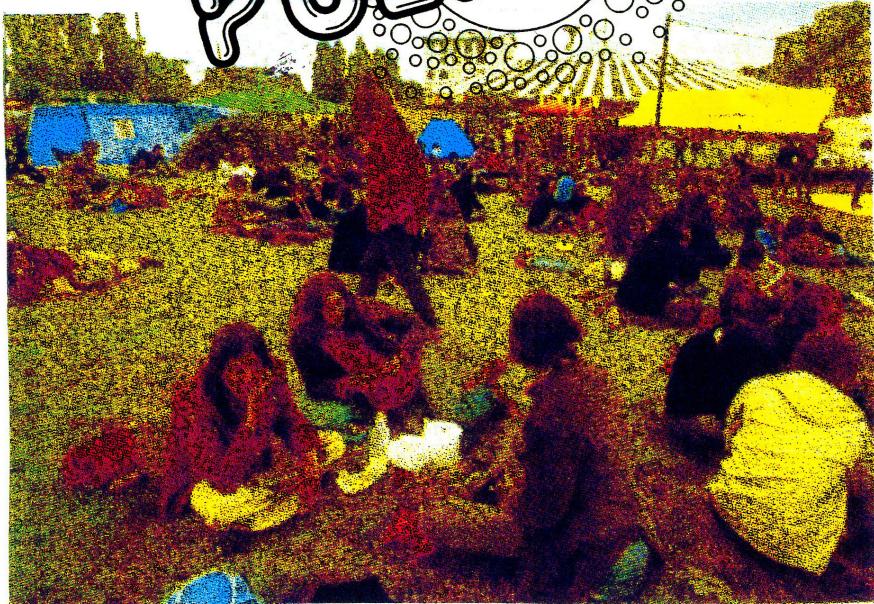




Bulletin du CERCLE HISTORIQUE du pays de vierzon

IL Y A 20 ANS
LA MUSIQUE «EXPLOSAIT» À VIERZON

PULSAR 80



CERCLE HISTORIQUE DU PAYS DE VIERZON
Siège Social : 62, rue Mirabeau, 18100 VIERZON
Tél. 02-48-75-40-11

ADHESIONS

Toute personne désirant devenir membre de l'Association doit en faire la demande par écrit au Président, lequel la soumet à l'agrément du Conseil d'Administration. Une convocation est ultérieurement adressée au nouvel adhérent pour la réunion à venir.

COTISATIONS

La cotisation pour 2000 est fixée à 120,00 Francs

ACTIVITES

Le Cercle Historique a pour objet la promotion de l'étude et de la connaissance de l'histoire de Vierzon et de ses environs, par un cycle de conférences (quatre par an) et par la publication d'un bulletin (3 numéros par an) réservé aux adhérents et qui leur est distribué gratuitement.

Les Statuts et le Règlement Intérieur sont à la disposition des adhérents lors de chaque réunion. Tout changement d'adresse doit être signalé.



On considère généralement que l'Histoire a besoin de recul, et qu'un laps de temps important est nécessaire entre un événement et son étude par les historiens afin de garantir l'objectivité et la véracité des propos.

C'est pourquoi les faits contemporains sont généralement absents de nos colonnes.

Mais, d'un autre côté, on peut également avancer l'opinion que pour des événements tels que «**PULSAR 80**» mieux vaut être en mesure d'interroger les témoins tant qu'ils sont vivants, sur des faits qui sont encore dans toutes les mémoires et à partir de documents qui figurent toujours dans les archives, mais dont nous ne pouvons préjuger le devenir.

Quo qu'il en soit et malgré les craintes et les objections exprimées et soulevées ici ou là, nous décidâmes en juin 2000, 20 ans après les événements, de laisser **Rémy Beurion** et **Alain Leclerc** raconter «**PULSAR 80**» dans le cadre d'une de nos réunions trimestrielles.

Comme on pouvait s'y attendre, l'assistance dépassa largement le nombre habituel de nos auditeurs et le débat qui suivit fut des plus intéressants.

Nous publions aujourd'hui, non pas le texte de la conférence, puisque celle-ci fut largement improvisée, mais un résumé clair et précis des événements et de leur enchaînement.

Il y manque, bien sûr, comme le précisent les auteurs eux-mêmes, un certain nombre de choses et notamment la dimension musicale qui fut réelle (tous les spectacles ne furent pas annulés et drainèrent des milliers de spectateurs), la dimension humaine également (Vierzon transformé en **WOODSTOCK** avec des milliers de «**baba-cools**») avant que les choses ne dégénèrent.

Mais là n'était pas l'essentiel du propos des auteurs.

Je vais, enfin, ajouter mon propre témoignage puisque Rémy et Alain y font allusion. Je venais à l'époque de créer mon groupe musical «**COUNTRY-HORIZON**» et nous avions été engagés par la Caisse d'Allocations Familiales du Tunnel-Château, pour donner un concert (une sorte de festival «**OFF**») sous le petit chapiteau dressé devant leur bâtiment et qui servait dans la journée de garderie pour les enfants des festivaliers. Or, le spectacle de **Branduardi** ayant été annulé, des centaines de festivaliers en quête de musique se rabattirent sur cette structure, donnant à ce qui était notre premier concert, notre première grosse affluence et mon premier grand trac.

Je vous présente en mon nom et en celui du Conseil d'Administration nos meilleurs vœux pour 2001 et le troisième millénaire.

Le Président,

Alain Rives

Il y a 20 ans
la musique explosait à Vierzon

«PULSAR 80»

Une enquête de
Rémy Beurion et Alain Leclerc

AVERTISSEMENT

Pourquoi parler de PULSAR 80 maintenant?

Parce que cela fait vingt ans tout rond ou presque. Parce que les souvenirs ont parfois de mauvais plis qu'il faut repasser. Parce que les rumeurs, devant l'absence de la lumière des faits, deviennent trop vite des vérités, justement. Parce que le Cercle Historique du Pays de Vierzon a accepté que nous parlions d'histoire contemporaine et qu'Alain Rives aussi a un souvenir impérissable du festival dans sa vie d'artiste... Parce que j'avais douze ans en 1980 et Alain deux de moins. Parce que lui l'a vécu indirectement, parce que je l'ai vécu un peu plus directement. Parce que lui et moi nous nous intéressions au sujet, chacun dans notre coin avant de nous rencontrer et de travailler ensemble. Parce qu'il n'y a pas de raison non plus de ne pas en parler.

L'important c'est de rembobiner avec le plus d'exactitude possible le fil des événements. Nous n'affirmons pas que tout le monde sera d'accord avec nous. Nous avons mis le nez dans l'énorme dossier qui reposait dans le grenier de l'Hôtel de Ville. Nous sommes allés fouiller dans les archives du commissariat de police de Vierzon, dans le livre blanc de la Ravenelle, dans les dossiers des uns et des autres, dans les mémoires également. Et nous avons croisé toutes ces informations. Nous avons rencontré l'ex-président de la Ravenelle. Nous avons aussi parlé avec beaucoup de gens pour savoir, du moins ceux qui ont voulu nous parler. Pour savoir ce qu'ils savaient bien sûr, ce qu'ils avaient appris, ce qu'ils croyaient, ce qu'ils avaient entendu dire... Vingt ans plus tard, PULSAR 80 déclenche toujours une réaction vive... "Ah, PULSAR!" vous répond-on d'un air méfiant. Mais les rumeurs sont tenaces aussi. "Ah oui, les casseurs qui venaient de Paris"; "ah oui, les cars de rockers"; "ah oui, les C.R.S."...

Ce que nous avons tenté de faire au mieux, c'est de retracer les événements, ceux connus, ceux méconnus, ceux inconnus. Et bien sûr après: c'est-à-dire les douze ans de procédure judiciaire, les procès et les débâcles jamais évoqués.

Nous n'entrerons pas, bien entendu, dans les polémiques et les règlements de comptes politiques même si certains épisodes de PULSAR 80 en ont le goût et la couleur. Nous avons pris le parti de ne pas citer le nom des protagonistes de PULSAR, organisateurs, municipalité, blessés, personnes interpellées... Nous ne sommes pas là non plus pour désigner le ou les responsables, faire le procès des uns et des autres. Mais nous allons vous raconter une histoire.

L'histoire de PULSAR 80 ou, quand la musique explose à Vierzon, juste au bord d'un été.

MOUTARDE DES CHAMPS...

Moutarde des champs et radis sauvage, c'est aussi l'autre nom de la Ravenelle, une association d'amoureux et d'amoureuses du folk, née au milieu des années 1970. Moyenne d'âge: 23 ans. En 1977, elle organise un premier festival folk à Saint Georges sur la Prée. Elle récidive un an plus tard et attire 5000 personnes selon la Nouvelle République, le double selon le Berry Républicain... D'un petit festival à la campagne à un méga festival en ville, il n'y a qu'une petite note de musique que la Ravenelle franchit sans hésiter. Elle lance PULSAR 80, Pulsar pour pulser. C'est assis par terre, dans une maison à Saint Georges que les jeunes folkeux baptisent leur bébé. C'est à Vierzon, 3 île du Cher, qu'ils établissent leur siège social.

“Un festival qui souhaite rassembler en un même lieu un maximum de modes d’expression, de façon à pouvoir faire côtoyer différents publics. C’est pourquoi la programmation a réuni les plus grands artistes de classique, de reggae, de blues, de rock, de folk... ainsi qu’une animation de rue gratuite. Une telle rencontre amenant un public aussi diversifié ne s’était encore jamais vue en France” explique la Ravenelle.

En décembre 1979, le Conseil Municipal attribue une avance remboursable de 400 000 F à la Ravenelle *“afin de prendre, conformément aux règles en vigueur dans le monde du spectacle, option sur les spectacles. Cela correspond environ à 20% du cachet ainsi que le montant des premiers frais d’organisation”*.

La convention est signée le 23 janvier 1980 et acceptée par le Préfet du Cher. Elle stipule que *“compte tenu de l’intérêt que représente pour la Ville l’organisation d’un festival de qualité et d’ampleur nationale, compte-tenu de l’expérience acquise par la Ravenelle dans l’organisation de spectacles et de festivals”*, la Ville a décidé d’accorder son aide, remboursable par la Ravenelle après le 20 juillet, toujours selon la convention.

“Nous avons attendu d’être prêts, de multiplier nos relations et surtout de bien connaître les ficelles du métier d’organisateur”, confie le président de la Ravenelle au Berry Républicain, le 04 avril 1980. *“Ce sera le grand boum”*, promet le quotidien. 100 000 personnes sont attendues du 28 juin au 05 juillet, soit une moyenne de 10 000 festivaliers par jour. *“Espérons que les vierzonnais ne s’affoleront pas”*, dit encore la Ravenelle à la Nouvelle République du 09 avril. Le journal affirme que *“PULSAR 80 sonnera le glas des sceptiques”* et que *“pour la première fois de son histoire, Vierzon va connaître un événement de portée nationale, voire internationale.”*

L’entreprise musicale représente un investissement de 3,5 millions de francs. En avril, Mama Béa, Higelin, Philippe Chatel, Valérie Lagrange, Lavilliers, Jimmy Cliff, Ray Charles (dont le contrat, fin avril, exigera déjà une avance de 120 000 F), Madness, Stanley Clarke entre autres, sont programmés. Voilà pour les vedettes.

La Ravenelle s’est adjointe les services de trois sociétés parisiennes: Décibel, Télémuse et Arlequin. Nous en reparlerons... Mais la première avance ne suffit pas. La Ravenelle ne peut pas obtenir un prêt auprès d’une banque. 400 000 F, remboursables également, sont prélevés sur le compte du Comité de la Foire.

Et le Printemps de Bourges qui se déroule à trente kilomètres de là? *“Pas de concurrence”*, affirme la Ravenelle. A deux reprises d’ailleurs, l’équipe du Printemps et celle de la Ravenelle se rencontrent à la Maison de la Culture de Bourges, explique Alain Meilland qui faisait partie, à l’époque, de l’équipe de programmation du Printemps. Des rencontres pour présenter le projet, chercher des conseils auprès de ceux qui avaient déjà quatre ans d’expérience berruyère et demander l’autorisation de faire de la publicité pour PULSAR pendant le Printemps. Toujours selon Alain Meilland, les organisateurs font trois remarques à la Ravenelle: les dates du festival, le système de passe (le fameux bracelet jaune) qui permettait d’assister à tous les concerts, et, enfin, la nature des contrats signés avec les producteurs.

Le festival vierzonnais se monte petit à petit. Services techniques et Ravenelle mettent en place les structures scéniques: un chapiteau et un parquet d’accueil place de la République, un autre au Tunnel-Château, place du Marché au Blé, une scène en plein air à Bellevue... L’emplacement des campings: le terrain de foot de Chaillot, celui bordant la route de Brinay (les Crêles), le stade de la Bras, celui du Canal, le terrain Brouhot au Bourdoiseau. On

discute de l'éclairage, des équipements sanitaires, des secours (une équipe du SMUR de Bourges viendra à Vierzon le temps du festival). Le maire pose le problème du renforcement des effectifs de gendarmerie et de police. Le commissaire de police de l'époque précise qu'il demande des informations concernant la programmation, la nature des différentes manifestations. Informations en fonction desquelles seront prévus les effectifs. Le préfet décidant de la nature de ces renforts (gendarmes, gardes mobiles, C.R.S. Etc...).

A l'approche de la date fatidique, la presse pavoise: "*une dimension jamais atteinte en France pour un festival*"; "*la bombe lancée il y a quelques mois n'est pas un pétard mouillé, elle devrait même exploser le 28 juin*"; ou encore "*un premier été vierzonnais qui s'annonce bouillonnant avec de la musique dans l'air, du spectacle plein les rues et du remue-ménage dans les chaumières*".

Dans son bulletin municipal de mai 1980, le maire explique que "*nous recherchons simplement à ce que notre ville ne soit à la remorque de qui que se soit [...] PULSAR 80 est parti, ce doit être une réussite. La municipalité toute entière s'y emploiera*".

Mais le gros bébé inquiète. 100 000 personnes attendues... ça fait beaucoup de monde dans les rues vierzonnaises... La municipalité et la presse rassurent: "*A Vierzon pas plus qu'à Bourges, la ville ne devrait être mise à sac*"; "*nombreux ont peur, peur de ces vagues humaines qui ne vont apporter que des troubles. Cheveux longs, barbes hirsutes, la chemise tombante et le pantalon élimé. Tous ces clichés sont bons pour rejeter ce festival dans une fosse à purin où devraient se trouver alcooliques, bagarreurs, obsédés, voleurs etc...*"; "*pour huit jours au moins Vierzon perdra son auréole de ville triste et grise*".

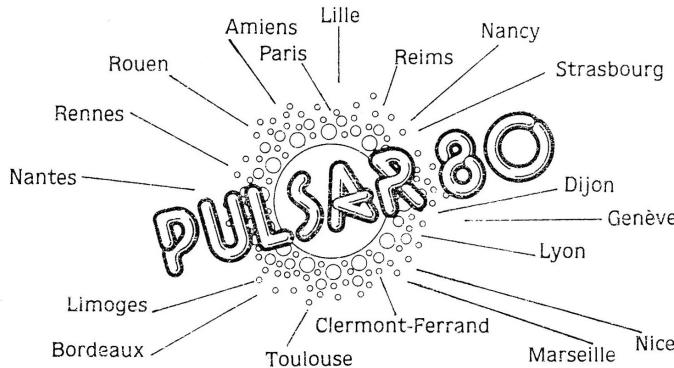
Dans une conférence de presse, le maire l'affirme: "*Nous estimons que Vierzon a la possibilité de se montrer capable d'organiser de grandes choses à condition que chacun aide au bon déroulement de l'opération*".

Pourtant elle court, elle court la rumeur. Le 24 juin, le Berry doit couper les ailes aux canards: on dit en ville que les grandes surfaces seraient fermées entre le 28 juin et le 05 juillet. Ça ne suffit pas. La municipalité est obligée de se fendre d'un communiqué le 28 juin, date de l'ouverture du festival: "*des rumeurs alarmistes circulent dans notre ville [...] L'attitude des festivaliers sera le reflet de l'accueil qui leur sera fait par notre ville [...] Ne donnons pas raison à une propagande anti-jeunes [...] Alors laissons de côté les mauvais augures et vivons PULSAR 80.*"

Pas de mauvais augures donc, mais une météo pulsarienne. Les cordes de juin ne sont pas musicales. La Nouvelle République espère que "*le ciel ne nous tombe pas sur la tête*". Le Berry Républicain titre sans hésiter "*une bombe à Vierzon*". Ça tombe bien, avec PULSAR, cet été, la musique explose à Vierzon. Le slogan fait mouche en lettres roses sur les programmes.

"Vierzon la sage, Vierzon la prude, toi qui en matière de cour en est au bainemain, laisse-toi pulser, grand-mère!" écrit un journaliste du Berry. Dans son numéro spécial, la Nouvelle République joue à l'acrostiche avec PULSAR: *P comme performance, U comme urgence à dire que l'utopie n'est pas morte, L comme légende, S comme spectacles et scènes, A comme affiches et R comme Ravenelle.*

Tout était prêt: du moins le croyait-on, sauf l'imprévu. "*L'équipe de la Ravenelle qui s'était consacrée à l'organisation avait fait appel à de nombreux professionnels pour s'assurer la maintenance du festival (sécurité, régie de scène, techniciens, hôtesses...) La plupart de ces professionnels, écrit la Ravenelle dans son livre blanc, était d'ailleurs engagée par nous par*



ABONNEMENTS

Ces abonnements vous donnent droit à 20 % de réduction sur le trajet S.N.C.F.
(bon SNCF sur la carte d'abonnement)

Abonnement sur la durée du festival
AU TARIF DE 250 F (350 F sur place)

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Je réserve _____ abonnement(s) × 250 = _____ F

Ci-joint Ch. bancaire CCP Mandat-lettre à l'ordre de :
La Ravenelle-Vierzon.

Abonnements Week-ends (28 et 29 juin ou 4 et 5 juillet)
AU TARIF DE 145 F

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Je réserve _____ abonnement(s) × 145 F = _____ F

Ci-joint Ch. bancaire CCP Mandat-lettre à l'ordre de :
La Ravenelle-Vierzon.

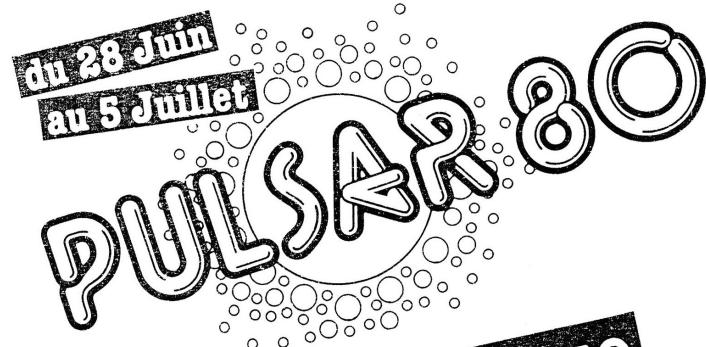
Pour assurer dans les meilleures conditions les demandes d'abonnements, nous vous demandons de bien vouloir envoyer les bons de réservation à l'adresse suivante :

Jean-Louis Douyère
6, rue Mandar 75002 Paris
tél. 260.08.31 de 14 h à 19 h

Pour réservation d'hôtel, le Comité Départemental du Tourisme, de Vierzon, vous offre ses services sur place. Tél. (48) 24.14.95.

LA RAVENELLE
présente :

du 28 Juin
au 5 Juillet



Cet été, la musique
explose à Vierzon !

Super festival rock, jazz, pop, new wave,
avec aussi saltimbanques, cirque, danse,
blues, folk, reggae, classique, chanson,
théâtre, cinéma, ateliers guitare et bal.

LA RAVENELLE : «quand la musique explose à Vierzon... c'est elle!»
Siège Social : 3, Ile du Cher - 18100 VIERZON (Cher)
Tél. 16 (48) 71.27.15

PROGRAMME

LÉGENDE: ♀ : 20 F ♂ : 30 F ▶ : 40 F □ : 50 F ■ : 60 F

28 Juin	<ul style="list-style-type: none"> ► 19 h 00 Orchestre Philharmonique de Mexico ► 20 h 30 Angelo Branduardi ● 21 h 00 Chœur des Enfants de France □ 23 h 00
29 Juin	<ul style="list-style-type: none"> ► 17 h 00 New wave française : Extraballe, 12^e5^e, Modern Guy, Lili Drop, Suicide Roméo, Jo Lemaire ● 18 h 00 Djurdjura, Antoine Tome ► 19 h 30 Atoll, Caravan □ 22 h 00 John Mc Laughlin, Al Jarreau ○ 21 h 00 Orchestre de l'Île-de-France (formation Mozart) ● 15 h 00 Ghéralda Tazartès
30 Juin	<ul style="list-style-type: none"> ○ 15 h 00 Atelier puis concert "guitare" Alain Giroux, Pierre Fanen + Marc Papazian, Marcel Dadi + groupe ► 15 h 30 Geneviève Paris, Valérie Lagrange, Mama Béa, Diane Dufresne ○ 21 h 00 Orchestre de l'Île-de-France (formation symphonique) □ 21 h 00 Tequila, Bashung, Mink de Ville, B. Lavilliers ● 19 h 00 Ghéralda Tazartès
1 ^{er} Juillet	<ul style="list-style-type: none"> ○ 15 h 00 Atelier puis concert "guitare" Pierre Urban, Georges Locatelli + Philippe Petit, Jean-Pierre Alarcen + groupe ► 17 h 30 Dick Annegarn, Joan-Pau Verdier, Philippe Chatel, Michel Riverat ○ 19 h 00 Compagnie Canova "Groupe Chorégraphique de Paris" □ 21 h 00 Madness + 2 groupes new wave anglaise ● 15 h 00 Ghéralda Tazartès ● 24 h 00 Pán Rá

PULSAR 80, ce sera la plus grande rencontre musicale de la saison avec de grands artistes mondiaux. Tous les styles seront présents (classique, chanson, rock, jazz, folk, blues). Le festival accueillera d'autres formes d'expression artistique tels le théâtre, la danse et le cinéma. De nombreux stands, animations de rues, guinguettes et bals promettent la fête.

- De grands espaces campings aménagés gratuits
 - Parkings gratuits
 - Un Centre d'Accueil près du grand Chapiteau
 - Services d'autobus reliant les campings aux scènes
 - Crèches et garderies d'enfants gratuites

Organisé par La Ravenelle • Programmation : Décibel, Télémuse, Arlequin et Folk International • Renseignements : tél. 16 (48) 71.27.15 • Presse : Anne Cayla, Eliette Korsian, tél. 371.20.99 • Collectivités et abonnements : Jean-Louis Douyère, tél. 260.08.31 • Abonnements et vente de billets en FNAC, au CROUS, à l'Escargot Folk ? et, par correspondance à la Ravenelle • Publicité : F.I. Music, tél. : 370.43.33 • Avec la participation de la Municipalité de Vierzon, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, la SNCF, les Nouvelles Littératures, l'Escargot Folk et le Guitariste.

l'intermédiaire de la société "Arlequin" dirigée par Luc Gaurichon. L'équipe de seize personnes de la Ravenelle devait se charger exclusivement de la coordination et du contrôle général du festival. Chacun des membres était donc à l'origine chargé d'un rôle précis qu'il devait à tout prix assurer en permanence."

Outre les professionnels, la Ravenelle avait engagé pour la durée du festival quelques personnes chargées de la manutention aux scènes.

Enfin, une équipe de bénévoles sérieux (amis ou famille des membres de la Ravenelle) travaillait dans les endroits importants comme les caisses.

Le 28 juin, à 19 heures, l'Orchestre Philharmonique de Mexico devait jouer sous chapiteau; à 20h30, Angélo Branduardi, le rocker paysan devait enchaîner. A 21 heures, le chœur des enfants de France battait à l'église Notre-Dame. Mais la pluie en avait décidé autrement...

BRANDUARDI RANGE SON VIOOLON

Si le ciel avait quand même été clément, l'Orchestre de Mexico aurait-il joué vraiment à PULSAR 80?

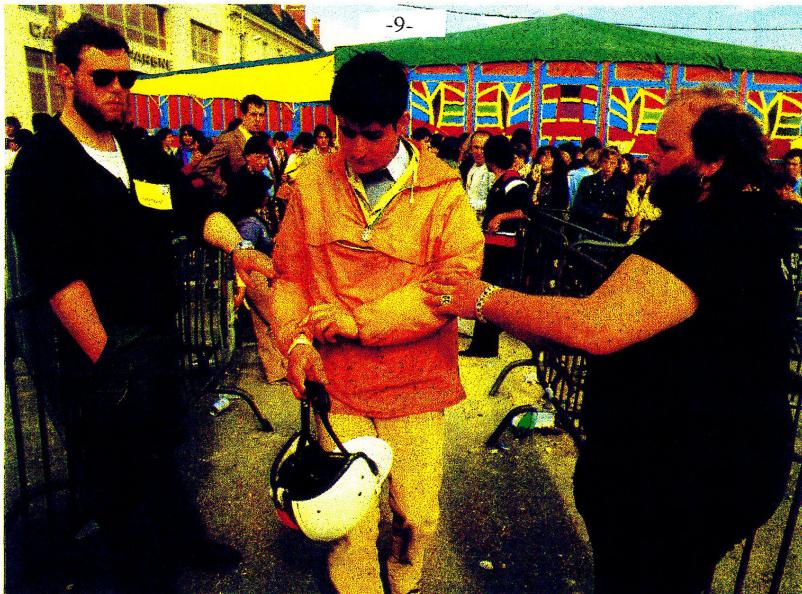
Quand les musiciens sont arrivés sous le chapiteau, planté place de la Libération, ils ont refusé de sortir leurs instruments devant les quelques dizaines de spectateurs déjà assis. Selon la Nouvelle République, "*la scène était trop courte, la température trop basse, le bruit du vent, la pluie sur la toile de tente aurait gêné*". Et l'orchestre réclamait encore à 16h30 les 62000 F qui lui étaient dus.

Plus direct, le Berry Républicain explique qu'on "*a voulu, à Vierzon, faire jouer un orchestre symphonique sous une tente tout juste bonne à abriter une fête de la choucroute avec ses petites chaises pliantes en bois, sa scène pour bal musette et son sol de graviers*". La Ravenelle souligne que "*la scène respectait parfaitement les dimensions indiquées sur le contrat. Si l'orchestre n'a pas joué, c'est pour une toute autre raison que nous ne connaissons pas*". Que nous ignorons toujours... Dans l'après-midi pourtant, la Ravenelle a dû courir tout Vierzon pour trouver des douches aux 130 musiciens. C'est finalement l'hôpital qui permet de résoudre le problème. Mais peine perdue, aucun musicien ne s'y présentera...

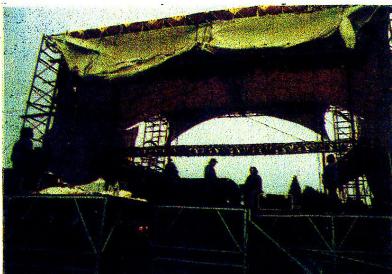
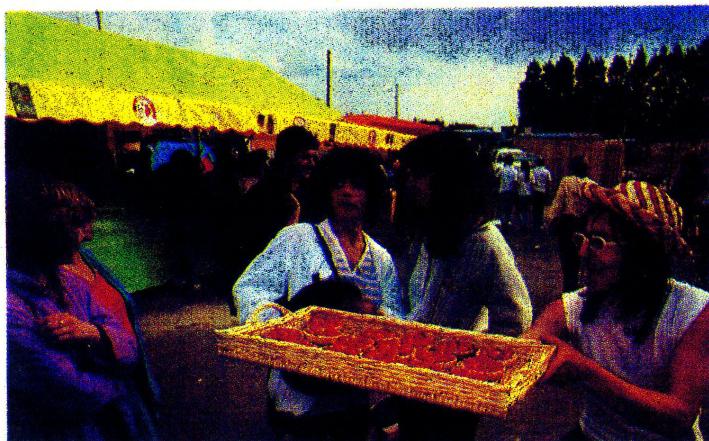
Le festival n'est "*pas très bien parti, mais parti quand même*" titre le Berry. La N.R indique qu'il est "*né un soir d'orage*". Car une heure et demie plus tard, autre déconvenue dans le démarrage de PULSAR 80. Angélo Branduardi laisse son violon dans l'étui et repart pour l'Italie. Les six milles spectateurs qui attendaient le rocker paysan ont déchanté. Privés du chanteur, ils se sont rués dans les cinémas voir *Quadrophénia* (musique des Who, 500 entrées), et un film de Jean-Pierre Mocky: *Le piège à cons...*

Branduardi devait jouer sur la scène plein air de Bellevue. Mais les conditions atmosphériques affolaient la Ravenelle. Selon elle, "*depuis l'après-midi, les membres de la Ravenelle pensaient et soumettaient un transfert possible sous le grand chapiteau*". Interrogé en septembre 1980 à la fête de l'Huma par le président du Comité de soutien de la Ravenelle créé au lendemain du flop, Angélo Branduardi explique que son manager avait insisté pour que le spectacle se fasse sous le grand chapiteau. "*La direction de la Ravenelle a refusé craignant ne pouvoir recevoir tous les spectateurs sous le chapiteau*" explique le chanteur. Deux versions s'affrontent...

Par contre, la Ravenelle et Branduardi sont d'accord sur un point: si le matériel a pris l'eau, sur la scène plein air, c'est la faute aux installateurs, les sonoriseurs anglais. "*La couverture de scène des anglais n'était pas conforme*", souligne la Ravenelle. Branduardi



14. Dimanche : « Montre ton bracelet ! » La petite bande jaune scellée par une pince spéciale coûte 350 francs, forfait pour tout le festival. Des faux circulent déjà, le prix est élevé mais le programme prévu, énorme : Mac Laughlin, le ska, la new wave, le reggae de Jimmy Cliff et de Capital Letters.



« A quelle heure, Mac Laughlin ? » C'est où, l'Eglise Notre-Dame ? » Et le Centre Culturel ? » Ce festival est compliqué et les groupes peu connus se retrouvent sans un chat.



Lundi soir. Castagnettes, costard cintré et chaussures lézard, Willy de Ville conquiert la foule, qui ne le connaît pas. « Tu as vu son bouc de mousquetaire ? »

ajoute y avoir laissé pour 200 000 F de matériel (quatre racks d'amplis et sa propre guitare). Il propose même de revenir à Vierzon à l'occasion d'une tournée. Il dit ne demander que le paiement de ses frais... c'est-à-dire sensiblement ce qu'il a demandé pour PULSAR.

Mauvais départ donc pour le festival, d'autant plus mauvais que Branduardi part avec son cachet: 170 000 F que son frère, interrogé aussi en septembre 1980 à la fête de l'Huma, confirme avoir encaissés. Branduardi se produisait alors avec douze musiciens, cinquante deux techniciens, soit au total 70 personnes.

Le festival était déjà bancal. "*En fait, le problème se résume très facilement*", lit-on dans le livre blanc de la Ravenelle. "*Il y a deux solutions, deux principes fondamentalement différents pour monter une telle entreprise: soit avoir de l'argent, beaucoup d'argent; fonds privés, subventions ou autre...), soit accepter de prendre des risques. Nous n'avions pas d'argent et mis à part les emprunts effectués auprès de la ville, nous n'avons pas eu de subvention. En clair, il fallait impérativement que le festival fonctionne jour après jour au moins normalement pour ne pas prendre de retard financier*". La Ravenelle a donc accepté de prendre des risques...

Le 28 juin, seul le concert du Chœur des enfants de France a pu se dérouler normalement à l'église Notre-Dame. Déjà, les organisateurs évoquent la remise en cause du festival. Ce n'est pas tout. Billy Preston, qui devait se produire le 02 juillet ne viendra pas. John Lee Hooker prévu le 05 juillet avec Ray Charles, doit se faire opérer de la prostate. Trust prévu le 03 juillet est remplacé par Jacques Higelin. Valérie Lagrange veut passer avec Lavilliers. Les horaires valsent...

Le lendemain, dimanche 29 juin, "*les membres de la Ravenelle ont peur et l'angoisse est grande*", écrit-elle dans son livre blanc. Al Jarreau doit jouer sous chapiteau. Il est finalement prévu en plein air malgré le temps... "*Nous courons un nouveau risque d'annulation, la matinée s'avance, l'eau tombe...*". "*Quoi qu'il arrive, dit le chanteur, il fera beau cette nuit. Cette plaine est merveilleuse. Il fera chaud sur nos claviers, dans nos guitares. Il fera beau sur la musique*". "*Le soleil est revenu sur sa répétition*", écrit la Nouvelle République. On y croit...

En coulisse, pourtant, rien ne tourne rond. L'argent ne rentre pas. Plutôt il rentre mais il ressort aussitôt. La Ravenelle doit rembourser les billets de la veille. Le guitariste de Lili Drop s'est cassé une jambe. Le spectacle est annulé.

Ce n'est pas tout. Des demandes de toutes sortes affluent de toute part. Les membres de l'association sont relégués à exécuter des tâches qui les détournent de leur objectif initial: trouver des caravanes supplémentaires, des cyclomoteurs pour la sécurité, cinquante petits-déjeuners, des chambres d'hôtel au goût des artistes, trouver 72 mètres carrés de moquette...etc...

Mais surtout, surtout, l'argent manque pour solder le cachet des artistes. La municipalité, via le Centre Municipal d'Action Culturelle vole au secours de la Ravenelle.

Au total, sur l'ensemble du festival, le C.M.A.C avance 170 000 F pour le paiement des cachets aux artistes et en plus un chèque de 50 000 F à la société responsable de la sonorisation et de la sécurité de la scène. Dans une note manuscrite au dos d'un courrier, le maire écrit: "*J'ai eu la possibilité d'éviter la pire (la véritable émeute de 6000 personnes) en payant par le canal du C.M.A.C*".

Dans une lettre adressée au préfet du Cher en décembre 1980: le maire est plus explicite: *“sans les interventions financières ponctuelles et urgentes à l'aide de crédits affectés au centre municipal d'action culturelle, notre ville aurait connu de véritables scènes d'émeutes avec ce que cela aurait comporté comme dégâts matériels, éventuellement en hospitalisation d'hommes et de femmes et peut-être en pertes de vies humaines”*.

D'autres problèmes se posent. Des cartes d'abonnement volées circulent, validées par la pause d'un bracelet jaune fabriqué artisanalement avec des rouleaux de ficelle plastique...

D'après des témoignages, il était facile de se faire poser un bracelet donnant accès à tous les spectacles en expliquant simplement l'avoir perdu ou aussi facile de s'en procurer à un bas prix. Le service d'ordre, Sécuridog, imposé par la société Arlequin et recruté par la Ravenelle est également mis en cause par elle: il y avait plus de spectateurs que de billets vendus...

Des comptes sont ouverts dans certains magasins de la ville dans le dos de la Ravenelle... Et l'argent manque toujours. Al Jarreau doit être payé en liquide. De plus, il exige un piano Steenway qui sera détruit dans les émeutes qui se dérouleront dans la nuit du 04 juillet. Le piano fut retiré à l'orchestre de l'Île de France: Il n'y a pas eu au programme le concerto piano de Mozart. Ce même dimanche, un groupe refuse les loges de l'école de musique un peu sommaires pour les musiciens.

Le lundi 30 juin, Mama Béa, Diane Dufresne, Valérie Lagrange montent sur scène. Pas de chance pour Diane Dufresne: le transfo EDF *“pète un plomb”*, selon le Berry. Dans la N.R, le concert est écourté car le public s'en va faute de comprendre les textes des chansons à cause d'une sono pourrie... Devant un public clairsemé, elle écourté sa prestation.

Après beaucoup d'attente, Bernard Lavilliers se décide à y monter aussi; une histoire de cachet l'avait retardé en coulisses. Mink de Ville assure sa prestation. Le concert de Bashung est annulé.

A la porte de la salle des actes de la mairie où se tient une réunion entre la municipalité et la Ravenelle, l'imprimeur du festival veut solder sa facture. La Ravenelle signe un chèque, il est en bois.

Dans son édition du 2 juillet, le Berry Républicain constate: *“Trop de pépins, quand même. Les festivaliers ont jusqu'à présent fait preuve d'une grande patience. Cela ne durera peut-être pas”*. Phrase prémonitoire? En tout cas longtemps reprochée à son auteur... Comprise comme une provocation.

Le mardi, nouvelle réunion en mairie. L'heure est grave: il faut assurer la pérennité du festival et trouver de l'argent frais. Les professionnels des agences engagées se font de plus en plus pressant auprès de la Ravenelle afin d'obtenir de l'argent liquide pour payer les artistes comme Madness ou des chèques pour Philippe Chatel. L'un des pros du show bizz souligne, dans la presse, *“le manque d'expérience des organisateurs”*. Malgré tout, les concerts se déroulent normalement. Le plus grave est à venir.

“La Ravenelle destituée, un imprésario fait la loi, la fête continue?”, titre le Berry. *“Le pot de terre contre le pot de fer”*, répond la Nouvelle République. Le festival sent déjà le brûlé.



Dans la matinée, la Ravenelle se fait piquer la caisse et les billets sous la menace. Le trésorier de la Ravenelle reçoit des coups. L'un des pros du show bizz débarque dans le bureau de la maison des jeunes, rue de la Gaucherie: "*arrêtez de merder, le festival ne marche pas. Vous perdez de l'argent, nous allons prendre l'affaire*".

Les coups de poing et les coups de pied pluvent sur le trésorier qui refuse cette nouvelle situation. Les caisses ont pourtant changé de main avec l'aide du service d'ordre. La billetterie du mercredi 02 juillet a disparu. Le trésorier estime entre 100.000 et 200.000 francs l'argent détourné. PULSAR 80 vire à la cacophonie, à l'imbroglio, à l'absurde et à la violence. Dans sa déclaration à la police, le trésorier explique qu'il a "*été retenu à une caisse pour pouvoir donner l'impression que nous étions associés à la vente des billets. Mais j'avais réussi à m'échapper*".

Du coup, dans l'après-midi, l'un des professionnels croise le trésorier et lui demande de ne pas porter plainte et qu'il regrette de lui avoir donné des coups...

"Plus que jamais, les professionnels parisiens ont fait main basse sur PULSAR", explique la N.R. *"La Ravenelle se retrouve seule face à des gentlemen au vocabulaire bloqué, à la matraque facile"*, ajoute le Berry. Le festival ne ressemble plus au modèle rêvé.

Les festivaliers vont même jusqu'à se rassembler devant la mairie pour comprendre. Pour comprendre quoi? Le festival s'arrête-t-il? Non, décident les nouveaux décideurs. PULSAR 80 doit aller jusqu'au bout. Une nouvelle aube se lève sur le festival, la dernière. Nous sommes le jeudi 03 juillet.

NUIT D'EMEUTES

"Pulsar explose, l'arrêt du festival vierzonnais déchaîne la violence" ; "des artistes impayés, des spectateurs floués" ; "tout à explosé" ; "après la magouille, l'éméute" ; "la pagaille en direct" ; "la nuit fut chaude" ; "le film d'une nuit folle" ...

Le 04 juillet au matin, les titres de la presse ont remplacé les gaz lacrymogènes et les incendies de la veille. En écho au slogan initial, la musique venait véritablement d'exploser à Vierzon, après une journée folle.

"Dès le début de l'après-midi, une assemblée générale se tient devant la mairie à l'initiative de plusieurs artistes", explique le Berry.

"Les gens se rassemblent à 14 heures devant la mairie pour se faire expliquer les magouilles (artistes non payés, concerts annulés non remboursés)", peuvent lire les festivaliers sur un bout de carton. Higelin doit jouer, comme Motorhead, Dillinger, Capital Letters et les Dogs. La municipalité et la Ravenelle sont là. *"Alors que les Vierzonnais vaquaient sereinement à leurs occupations, ils entendirent un vague charabia qui ressemblait à un dialogue, s'élever dans des hauts-parleurs plantés dans le centre ville"*, écrit la Nouvelle République, le 04 juillet. *"Les bruits, les menaces, les discussions qui hier circulaient en coulisses étaient sur la place publique. Afin que tout le monde soit au courant"*. Aujourd'hui encore, 20 ans après, on ne connaît pas le petit malin qui avait branché les micros municipaux.

Depuis la veille, on le sait, le festival a changé de mains, le service de sécurité s'est transformé en sentinelle musclée...



«Woo ho ou woo ho !» Une autre ! Une autre ! Expression inventée par le fameux festival de Woodstock. À Vierzonn, on ne s'en est toujours pas remis.

-15-



Le reggae de Capital Letters chauffe la salle. Le Festival décolle, enfin, au moment où il n'y a plus de carburant. Dehors, on crie : «Higelin ! Higelin ! Ou on casse tout !»



Une douzaine de types très énervés haranguent la foule. «Ça suffit, on s'est fait enculer, on va tout cramer !» La foule approuve mollement et les énervés commencent à s'agiter.



Premier avertissement... Les pompiers douchent les agités qui opèrent une retraite stratégique...



Quelques vitrines brisées. Un bout du chapiteau prend feu. La baraque en préfabriqué du service d'accueil et la camionnette des billets sont mis à sec et incendiés. Ce n'est plus Woodstock. Les musiciens ne savent plus calmer les foules. Une fois leur numéro terminé et le cash encaissé, ils filent dans leurs gros bus et le public finit par se sentir pigeonné.

Les mots et les menaces remplacent la musique. PULSAR 80 est en train de sombrer dans les profondeurs.

A la lecture des articles de presse, on comprend aisément que le festival part dans tous les sens, les informations fusent; la Ravenelle veut annuler, la municipalité ne semble pas le vouloir. Difficile d'apprécier à leur juste valeur les informations qui se contredisent au fil des heures...

Les festivaliers veulent comprendre. Dans l'après-midi, la Ravenelle retrouve le contrôle des caisses, sous protection de la police et sous contrôle d'huissier.

A Bellevue, les sonoriseurs anglais commencent à remballer leurs billes. Les agents du spectacle plient aussi leur gaule. Jacques Higelin arrive à Vierzon, plein de bonne volonté. Il ne peut pas jouer, faute de sono.

C'est au nom de "Higelin, Higelin", que le festival a tourné en émeutes. D'abord la camionnette de la billetterie est renversée par une douzaine d'excités. Les premières flammes font leur apparition: chaises, tables, programmes brûlent sur la place publique. Le parquet d'accueil est mis à sac et incendié à son tour. Les pompiers interviennent. Ils sont accueillis à coups de canettes. Pour se frayer un chemin, ils arrosent les festivaliers coléreux.

"Sur la place publique, il y a environ 2000 personnes. Autour du feu, il y a deux cents jeunes dont quelques excités qui sifflent et crient au passage de notre véhicule banalisé qui est reconnu", consigne le commissaire dans son rapport.

A 22h30, toujours selon le rapport du commissaire, *"la fourgonnette vente de billets est incendiée. Le parquet du pavillon d'accueil est brisé. Les pompiers interviennent avec la police"*.

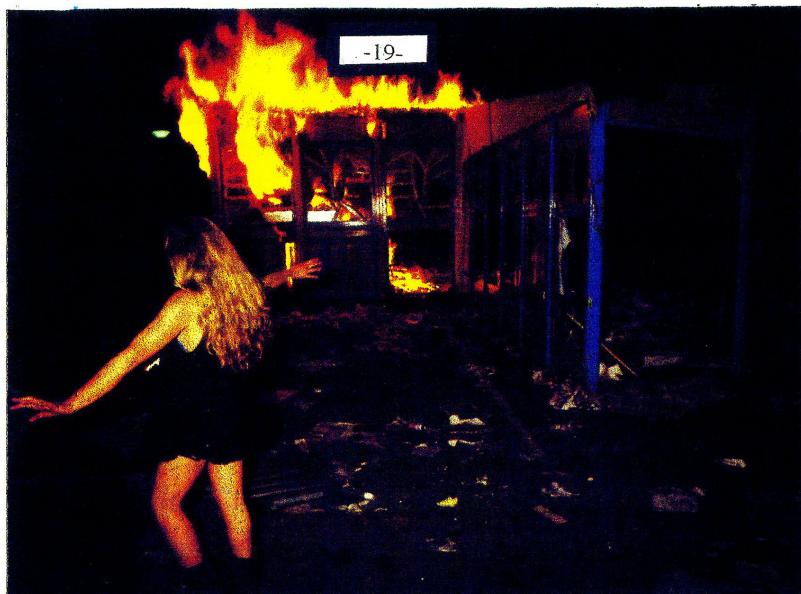
"Lancers de pierres et de bouteilles, nous évitons un gros écrou". Des cris fusent: "Les flics ne sont pas nombreux, démolissons-les. La progression des pompiers est assurée par des jets de grenade lacrymogène."

Vers 23 heures, un jeune festivalier du Loir et Cher sort du grand chapiteau après le concert reggae. *"J'ai alors vu des jeunes qui étaient en train de casser le parquet qui était réservé à l'accueil. Ce parquet brûlait"*, explique-t-il à la police. *"Les policiers ont lancé des trucs comme des fusées d'artifice en direction du pont. Ils ont également lancé des bombes lacrymogènes. C'est alors que quelque chose est venu taper dans mon œil gauche. Je portais une paire de lunettes mais mon œil gauche a été touché. J'ai essayé de demander du secours à une personne qui ne m'a pas répondu. Mon camarade m'a alors transporté chez un docteur de la rue et ce médecin a alors appelé les pompiers"*. Le jeune festivalier âgé de seize ans a perdu son œil.

Rue Gay Lussac, des passants ramassent un festivalier tombé à terre. Il est blessé, une petite blessure au ventre. Transporté à l'hôpital, il doit être opéré d'urgence toute la nuit: une lame de couteau lui a perforé l'intestin. De l'hôpital, les bruits qui arrivent de la ville sont alarmistes...

23 heures toujours. Les feux sont éteints. Vu de la République, constate le commissaire, *"au carrefour de la place Foch et de la place Aristide Briand, un groupe d'environ 500 manifestants monte la rue de la République. A notre arrivée, 200 manifestants se dispersent sans violence alors que 300 excités lancent des projectiles et s'emploient à monter des petites barricades faites d'éléments du parquet d'accueil qu'ils enflamment"*. Nouvelle charge des policiers, uniquement les effectifs du commissariat appelés à la rescoussse et des gendarmes de plusieurs brigades du département appelés en renfort.





54. Elle danse devant les flammes, la Hollandaise vendeuse de sandwiches, comme une possédée !



Amélie : « Je ne peux plus rentrer au camping, le pont est bouché par une barricade ! » Les lacrymos lui arrachent la gorge. Une moitié de Vierzon est contrôlée.



Cette famille de Vierzonais n'a jamais vu ça depuis la dernière guerre. « A quoi ça sert de casser comme ça, disent-ils. Notez, on aurait dû leur rembourser leurs places. »



Les policiers en profitent et chargent. Remarquez l'équipement, non renouvelé depuis mai 68. On n'avait pas prévu de brigades spéciales. Un gendarme menace le photographe d'« Actuel », son capitaine retient le coup de crosse qu'il lui destinait.

Les premières vitrines tombent rue Voltaire. Celle des Nouvelles Galeries par exemple où se trouvait, à l'intérieur, une affiche de PULSAR...

Il est plus de minuit, place de la République: le commissaire constate que “*des groupes sont cachés dans les bosquets, lançant des projectiles*”. Les groupes sont repoussés vers le Cher, rue Voltaire, rue Romain Rolland, avenue du 14 juillet et dans les ruelles adjacentes.

Trois barricades barrent le chemin de la police. La dernière avenue du 14 juillet. Le patron du commerce d'articles de pêche de l'avenue est réveillé par le bruit d'un véhicule renversé. Il s'agit de la 504 du patron du Bergerac qui, de sa fenêtre, voit une quinzaine de manifestants derrière cette barricade. “*Ilsjetaientdiversprojectilesen direction du pont où se trouvaient les forces de l'ordre. Les manifestants ont reculé et les policiers ont retourné le véhicule*”. Dans le sillage des manifestants, les vitres de la Caisse d'Epargne n'ont pas résisté aux pierres. Le commerce de robes de mariées, rue Voltaire, est pillé. Les mannequins sont jetés dans l'Yèvre. La vitrine de Jeanne d'Arc tombe également: il manque une veste et un pantalon bleus, une veste et un pantalon de cuisinier...

“*Je suis sorti pour voir ce qui se passait et j'ai alors vu un groupe de quarante individus environ dans la rue en train de causer du dégât aux différents magasins du quartier et notamment le mien*”, explique à la police ce commerçant d'articles de pêche. Rue Romain Rolland, le gérant d'une supérette affirme avoir vu “*une vingtaine de jeunes gens et de jeunes filles armés de matraques. Les jeunes filles excitaient les jeunes gens*”.

“*Si nous avons agi ainsi, c'est que nous en avions ras le bol d'un festival pourri et que nous nous sentions lésés*”, explique un festivalier aux policiers qui l'ont arrêté. “*Pour ma part, dit-il, j'avais pris un abonnement coûtant 350 francs et j'ai été l'un de ceux qui très nombreux, se sont révoltés devant de tels faits*”.

Place de la République, l'estafette est réincendiée. Un jeune Lyonnais de 24 ans qui s'était proposé, en arrivant à Vierzon, de donner un coup de main à la Ravenelle, tente de mettre le feu au grand chapiteau vers deux heures...

“*Je dois vous dire qu'une catastrophe meurtrière a été évitée par la conformité des matériaux employés par nos adhérents*”, écrit le responsable de l'association syndicale des propriétaires exploitants de chapiteaux. “*S'il avait été conçu dans les mêmes conditions que le chapiteau voisin, il aurait flambé en quelques minutes, provoquant des centaines de morts; le dernier en date, 363 victimes au Brésil*”.

La police regagne le centre ville. Là, elle interpelle sur le pont du Cher, trois jeunes gens dont l'un tient un bâton en bois traversé d'une pointe. Avant, la police arrête quatre personnes. Au total, dix personnes sont interpellées et conduites au commissariat cette nuit-là.

Mais l'incendiaire du parquet d'accueil est lui interpellé par les pompiers eux-mêmes, dans un terrain face à la caserne Marc Larchevêque. Il avoue à la police s'être mêlé au groupe de manifestants et avoir participé de façon active à l'incendie d'une fourgonnette. Par suite, ajoute-t-il, “*j'ai agressé les forces de police à l'aide de ce qui me tombait sous la main, notamment des jets de bouteilles. Je précise que je ne m'en suis pris qu'à l'organisation elle-même, je n'avais rien contre les autres vierzonnais*”.

Trop, c'est beaucoup trop dans les rues vierzonnaises inondées de gaz lacrymogène, de charge de police et de gendarmes...

Il cassent pour laisser une trace

Les Jeux s'allument, on commence à casser le chapiteau. Il y a effectivement quelques personnes dont l'agressivité semble débordante.

Ils veulent casser, ils avaient prévu. Il n'y a plus de vigiles pour contrôler la situation, néanmoins une bonne partie du public regarde avec beaucoup de passivité.

Pulsar explose, Pulsar se barre, ils se sont fait avoir. Ils se regardent, les festivaliers. C'est dommage, ils n'ont pas envie de casser mais « ils ont envie de casser la queue à ceux qui se sont barrés avec leur fric, qui avec une caution superbe ».

— Il est tard dans la soirée, les gens se sont énervés, l'accueil-publique sera alors la proie de ceux qui sont le plus excités.

C'est la destruction pure et simple, l'émeute. La police s'en charge, bombe lacrymogènes et tout le tralala. Pulsar se termine sur une triste note, une tête qui viendra prendre son terme dans la rue de la République avec un affrontement entre une bande de gens et des policiers. Ces derniers sont armés de fusils lance-grenade lacrymogène, imaginez une bonne manif dans le Quartier Latin, vous comprendrez. Cette manif se passe à Vierzon !...

La police explose à Vierzon !...

F. MOINEAUD

Pas de sono. C'est l'échec. Le clash. La fin [redacted] avoue à ses « partenaires » : « Je suis conscient de m'être planté ».

20 h 30 : sous le grand chapiteau, les Jeux, Léonard et Dillinger jouent du reggae. Ce sera le dernier concert de Pulsar. Dehors, l'ambiance chauffe de plus en plus.

20 h 45 : on apprend partout qu'Higelin ne jouera pas, que Pulsar s'arrête définitivement. Les premiers incidents étaient pourtant à l'ordre du jour. Plusieurs milliers de festivaliers, réprobateurs mais passifs, une quarantaine de jeunes gens tentent à sac le Parquet d'Accueil.

20 h 50 : un bûcher est dressé dans la rue Chaises, planches, prospectus sont brûlés dans un rituel sauvage. L'arrivée d'un camion de pompier à côté des pompiers excite les manifestants les plus agissants. Les bouteilles de bière volent. Bousculés, les pompiers ne dégagent qu'en arrosant la foule, très importante. Premières débandades.

21 h : la camionnette de la billetterie, symbole de ce que beaucoup appellent une escroquerie, est détruite. Ces Jeux, ces fêtes, les plus violents s'installent temporairement. La foule retrouve un calme précaire. Un feu, style boy-scout, est allumé sur la pelouse.

22 h : la sortie du spectacle reggae qui s'est poursuivi sous chapiteau « comme si de rien n'était », coïncide avec le retour des quarante manifestants les plus violents. Ils débordent sur la pelouse, sont parcourez d'un frisson invisible. Les attaques se concentrent sur le Parquet, détruit à coups de barre de fer. Des flammes importantes commencent à le lécher.

22 h 30 : cinq Estafettes de gendarmerie, casquées de fistonnes-grenadières, arrivent alors, pour la première fois, place de la République. Pour frayer la voie aux pompiers. Ils dégagent la place à coup de grenades lacrymogènes.

Le mot d'émeute vient alors à la bouche de tous les témoins,

APRÈS LA MAGOUILLE

L'ÉMEUTE

Berry Républicain 4/10/78

UNE NUIT FOULE



Dans la nuit, les gendarmes dispersent les manifestants.

La cavalcade des festivaliers est son comble. « C.R.S-S.S. » en tend-on un peu partout. Comme au balcon, une foule de Vierzonnais suit un spectacle impressionnant en son, lumière et odeur de gaz, depuis le pont sur l'Yèvre. Quelques jeunes prennent des coups de croise sur les marchants de la Galerie d'Yèvre mais les forces de l'ordre (qui ne dépasseront jamais quelques dizaines de gendarmes) les laissent s'enfuir. Les pompiers maîtrisent le début d'incendie. Les manifestants se regroupent par paquets aux carrefours du centre-ville. Ils se débrouillent de se replier derrière le grand chantier où l'on évacue à la hâte, projecteurs, micros et baffles.

Minuit : Des barricades ont été dressées place Foch, rue des Deux-Ponts, etc. et enflammées. De très jeunes et moins jeunes garçons semblent prendre la

chasse comme un jeu d'enfant.

On tire des plans d'abord, on dresse des stratégies dans un dé sordre qui multiplie les faux bruits. Les pompiers interviennent comme ils peuvent dans des conditions difficiles. Ils sont parfois protégés par des festivaliers, certes énervés mais très égoïstes devant leur couvre des événements qu'ils ne connaissent plus. Le paquet-accueil, ou ses festes, brûle complètement ; le chapiteau très partiellement. Les gendarmes réapparaissent alors.

Ils investissent le carrefour central de Vierzon et lancent des charges sporadiques dans les rues, avolantement couvertes par des jets de grenades. Un funambule se répand partout. Il n'y aura heureusement que très peu de blessés, dans ces nombreuses courses-poursuites qui n'ont jamais abouti à des affrontements directs avant 2 h du matin.

Vendredi 1 h : Les forces de l'ordre se retirent à nouveau. C'est alors que se produisent plusieurs bris de vitrines. De nombreux jeunes les condamnent. On en voit souvent aux prix de risques certains empêcher tout début de pillage. Il y aura 10 plaintes pour bris de vitrines et 2 pour vol de détravements. Des robes de mariée, des mannequins de plastique sont brûlés ou jetés dans l'Yèvre.

Vendredi 2 h : Le gros des festivaliers reprend le chemin des campings. Les gendarmes réinvestissent Vierzon où le calme revient petit à petit dans le Centre-ville. Pourtant, un campement municipal, selon un témoignage, que des manifestants auraient été mal traqués et certains interpellés au cours des dernières charges de la gendarmerie. Il y a eu 11 arrestations.

Vierzon se couche, meurtri.

Elle est belle la gestion communiste !

(*Minute*)

n° 962

Festival de dettes pour Vierzon

C'EST l'heure des comptes et des règlements des comptes à Vierzon après le très piteux ratage du festival de musique de l'été.

✓ "L'escargot" n° 80 septembre 1980.

PULSAR 80
ÇA VA EXPL...



6 Escargot

Qui va payer la casse ? Devant la question pressante de tout Vierzon, le maire s'affole. Il veut faire porter le chapeau aux seuls jeunes de l'association. C'est une mauvaise dérobade, d'autant plus que ceux-ci sont insolubles et que leur président, le barbu [redacted], est parti pour le service militaire.

Et dire qu'il y a encore des pogos pour citer en exemple la gestion des municipalités communistes !

(*Minute*) n° 962

Berry Républicain
4/07/80

Le gâchis

Pular fut un immense gâchis d'espérance, de bonne volonté, d'heures et de journées de travail, d'argent, de moyens techniques. Parti d'une idée folle et exaltante, faire exploser la musique à Vierzon, il a fini dans les flammes sinistres d'un début d'émeute. Les causes de cet échec, nous n'avons sûrement pas fini de les analyser. Les mêmes que nous devrons faire le constat de ses conséquences. Il y a eu les erreurs d'un groupe de jeunes dont les ambitions dépassaient peut-être leur expérience du monde du spectacle. Il y a eu le cynisme de trop leur expérence, du monde du spectacle. Il y a eu la cynisme de quelques requins qui n'ont vu dans ce festival et dans sa multitude de bâties d'affiches que le moyen de s'empêtrier les poches et de se sauver après. Au moins des milliers de gens auront pu constater de visu que le monde du show-business est finalement très proche de celui de la pègre. Il y a enfin une municipalité (ou quelques responsables municipaux) qui, à vouloir à tout prix sauver l'image de marque, a cédé aux exigences d'une bande de malfrats et a fini par se faire rouler par eux donnant aux festivaliers la toute image du maire d'une ville de 40 000 habitants, niant toutes les évidences devant un public hilare. Si une telle colère des festivaliers se soit transformée en révolte ne peut stopper personne, certes rien ne motivé que l'on jette des bouteilles sur les pompiers, mais on ne peut pas ne pas comprendre l'exasération de gens qui ont payé pour des spectacles qu'ils n'ont pas vu et qui pendant cinq jours ont subi des retards, annulations et changements de programme. L'annulation du spectacle d'Higelin a été l'éternelle qui a mis le feu aux poudres.

Cette révolte nous l'avions crainte dans un « papier ». Il y a deux jours.

Nous ne la souhaitions point, bien sûr, nous avions simplement mis les organisateurs en garde, et pourtant, et article on nous l'a durablement reproché nous accusant d'inciter les gens à l'émeute. Si émeute il y a eu, ce n'est pas à cause de tel ou tel article du « Berry Républicain », c'est parce que les festivaliers, avec une patience remarquable, se sont rendus compte que vraiment, on les « menait en galère ».

Qui a favorisé par ses écrits provocateurs certains débordements ? C'est le « Berry Républicain » de Hersant, l'organe de presse du pouvoir giscardien dans le département, n'est-ce pas lui qui a parlé d'une municipalité « répugnante » qui « céde aux exigences d'une bande de malfrats », d'un maire qui « n'assume pas ses responsabilités » et que « les festivaliers ont jusqu'à présent fait preuve d'une grande patience — cela ne durera peut-être pas ».

Ce dernier texte paru la veille des actes de violence constitue tout un programme. En orientant ses coups contre le Maire de Vierzon, le « Berry Républicain » de Hersant a apporté la preuve que s'est mise en place à la suite du début difficile du Festival, une véritable machine à détruire.

L'ensemble de cette expérience demande-t-elle de la part des communistes une réflexion approfondie ? Oui !

Appelle-t-elle une révision de certaines orientations ? Sans doute ! En toute chose, nous ne sommes pas neutres, non, tout n'est pas bon à prendre car la crise secrète ses monstres. Soyons donc encore plus prudents, plus vigilants.

Combattons la société du profit capitaliste.

Combattons le pouvoir responsable de la crise et qui, à défaut d'obtenir le consentement populaire le plus large, se sert de la violence qu'il engendre pour détourner des vraies questions. Travailsons à construire un monde de justice, de liberté et de fraternité.

LE SOUTIEN POPULAIRE

(*DIX-HUIT* n° 232)



Indignés par les attaques dont fut victime la municipalité de Vierzon — et notamment le maire, notre camarade [redacted] — à la suite des incidents de jeudi, de nombreux travailleurs des entreprises vierzonnaises sont venus apporter leur soutien.

Ci-contre, une de ces défilées venues le 4 juillet.

DÉCLARATION de la MUNICIPALITÉ de VIERZON

“J’arrête les concerts gigantesques, les festivals déments. J’en ai marre. Marre de la façon dont y sont parqués les spectateurs, marre du rôle de star auquel on pousse l’artiste, le fric doit faire petit”, dit Jacques Higelin, réfugié dans l’arrière salle d’un hôtel à Marcilly en Gault, dans le Loir et Cher. *“Le cercle est obligatoirement vicieux sinon tout s’écroule. C’est ce qui vient d’explorer pour la première fois à Vierzon. C’est ce qui se reproduira si l’on continue à dépasser l’équilibre humain”.*

A Vierzon, on n’a pas résisté à la charge de l’argent, du show bizz des années 1980...

A 2h30, la ville a retrouvé son calme pour quelques heures avant que le jour ne se lève sur les restes calcinés d’un festival qui aurait pu être gigantesque. Plus de cinquante plaintes sont enregistrées au commissariat. PULSAR 80 est fini. Les affaires commencent...

QUAND PULSAR S’INVITE AU TRIBUNAL

Rémy vous a jusqu’à présent raconté le déroulement du festival PULSAR 80 par le menu. Vous avez appris dans cette première partie tous les tenants et aboutissants de cette semaine de folie; les difficultés de la Ravenelle dues à certains artistes ou bien aux intermédiaires du show bizz.

Tous les vierzonnais ont un souvenir impérissable de l’événement. Nous nous en sommes rendus compte lorsque nous avons rencontré les acteurs de ce festival, mais aussi les simples spectateurs anonymes, ou bien encore les voisins des différents lieux concernés.

Pour certains ce souvenir ne s’est pas atténué, pour d’autres, il est devenu diffus.

Déjà, à l’époque, l’ampleur de l’événement a transformé les faits en vrais fantasmes. La rumeur a couru sur la place de Vierzon. Les *“il paraît que”* et autres *“vous saviez que”* ont amplifié le petit trou de la lorgnette.

Je vous propose dans cette deuxième partie de notre travail de revenir sur les conséquences des actes graves qui ont émaillé cette semaine, qui, vingt ans après, est toujours cité en exemple dans le milieu du spectacle français comme étant le plus grand gâchis du show bizz de tous les temps.

Les plaintes des uns et des autres, dès le lendemain des émeutes, ont amené la justice à s’intéresser à cet événement.

Ce sont au total plus de vingt plaintes contre X qui sont sur le bureau du commissaire dès le matin du 05 juillet 1980.

Si certaines ont été classées sans suite, d’autres ont donné lieu à procès.

Au total, ce sont 12 années de procédure qui s’ouvrent pour la mairie de Vierzon. Le dernier courrier afférent à PULSAR est signé en 1992, par le nouveau Maire, en place depuis deux ans.

Si chacun avait son propre souvenir du déroulement du festival, personne, à part quelques initiés municipaux, n’est au courant de ce qui va suivre.

Nous allons reprendre *“les affaires PULSAR”* les unes après les autres ou au moins les plus importantes et expliquer, calmement et simplement, leurs conséquences pour les différents acteurs.



LA VILLE DE VIERZON CONTRE LA RAVENELLE

La ville a donc été le principal mécène de la Ravenelle. Elle a donné plus d'un million de francs qui se sont répartis comme suit:

- * 400 000 F de prêt, suite à une délibération municipale de décembre 1979.
- * 400 000 F de prêt-relais, remboursable théoriquement le 01er juillet 1980.
- * 221 440 F pris sur le budget du CMAC (Centre Municipal d'Action Culturelle).

Toutes ces sommes ont été englouties. Le 01er juillet, la Ravenelle était dans l'incapacité de rembourser. C'est au contraire elle qui demande la transformation du prêt de 400 000 F en subvention.(Lettre manuscrite du président de l'association au maire, le 10 juillet 1980).

La Ville de Vierzon souffle le chaud et le froid:

D'un côté, elle accueille avec faveur cette demande; elle n'a pas le choix, elle ne reverra de toute façon jamais son argent.

De l'autre côté, elle porte plainte contre X pour détournement et vol.

La presse se gausse, l'article du 05 septembre 1980 est éloquent:

“L'ULTIMATUM A LA RAVENELLE NE SERAIT QU'UN ACTE DE PROCEDURE...

Le maire de Vierzon [...] a bien voulu apporter quelques précisions concernant l'ultimatum qu'a reçu la Ravenelle [...] Il a notamment déclaré:

“C'est de la procédure. Il n'y a rien de plus cassé qu'avant entre la Ravenelle et nous”. Et d'ajouter que le délai de 24 heures était de pure forme puisque chacun sait la Ravenelle dans l'impossibilité de rembourser une telle somme [...]”

La mairie se devait évidemment de porter plainte. Même si “rien n'est cassé”, elle se devait de protéger les intérêts de l'ensemble des Vierzonnais.

La procédure va durer trois ans et aboutir à un non-lieu vis-à-vis de la Ravenelle (ordonnance du 17 octobre 1983).

Mais, pour la Ravenelle, les choses n'en sont pas restées là.

Le livre comptable de l'association, transmis postérieurement à la mairie, comporte douze pages fort intéressantes à lire. On y apprend notamment le montant des contrats des différents artistes, mais aussi toutes les dépenses annexes comme l'achat de timbres.

Le déficit de l'association est grand, très grand.

Il se monte à 1 646 000 F.

Le tribunal de grande instance liquide la Ravenelle en octobre 1980. Un syndic est nommé, qui annonce: “ Le dossier sera clôturé pour insuffisance d'actif dès que l'état des créances sera arrêté définitivement et que la procédure PULSAR 80 sera terminée. Toutefois, compte tenu de l'ampleur de ce contentieux, la procédure risque d'être longue”.

Longue, elle le sera. C'est le 06 juillet 1982, deux ans après les événements, que la Ravenelle est déclarée liquidée.

Enfin, dernier avatar de la Ravenelle: le jugement de son trésorier pour émission de chèques sans provision.

Il passe en jugement pour l'émission de deux chèques d'un montant total de 17 358 F.

Pourquoi ces 17 000 francs là et pas l'ensemble des chèques en bois? Mystère. Mais il faut savoir qu'en 1980, la législation sur la fiscalité des associations et les responsabilités des membres était alors beaucoup plus souple qu'en l'an 2000.

En septembre 1984 l'affaire se règle devant le tribunal de grande instance de Bourges.

Condamné à 1000 F d'amende avec sursis, le trésorier sera amnistié quelques temps plus tard.

Affaires classées...

LE MAIRE CONTRE LE COMITE DE LA FOIRE

Une lettre ouverte du président de l'UNIECO (UNion des Intérêts ECOnomiques de vierzon), membre de l'opposition municipale de l'époque et par ailleurs membre de ce Comité de la Foire, paraît le 21 août 1980 dans les deux journaux locaux.

Il demande en substance au Maire quels fonds ont servi à financer PULSAR. Il est même mentionné qu'il y aurait "*des fonds privés non soumis à l'encadrement*".

La demande portait en fait sur la deuxième avance de 400 000 F, remboursable par la Ravenelle et prise sur le compte du comité de la foire.

Rappelons qu'en ce bel été 1980, les ouvriers sont en plein chantier pour construire ce meccano géant qu'est le hall de foire que l'on connaît aujourd'hui. On peut comprendre l'anxiété de certains.

Par contre, en octobre 1980, les choses se tassent d'elles-mêmes. On sait que le principal reproche fait au président du comité de la foire, également maire, était de ne pas avoir mis les autres membres au courant. Le maire se justifie en disant: "*J'ai évité le pire*", en parlant d'émeutes éventuelles.

De fait, le comité de la foire entérine le prêt en octobre 1980, lors d'une réunion. De plus, aucune plainte n'est déposée contre la Ravenelle ni la ville.

Affaire classée...

LA VILLE DE VIERZON CONTRE LE PREFET, CONTRE LE TRESORIER PAYEUR GENERAL

Tout part de la lettre du président de l'Unieco parue dans la presse en août 1980. Il était demandé au maire ce qu'étaient devenus les 400 000 F prêtés à la Ravenelle, remboursables le 01er juillet et qui ne l'ont pas été.

Suite à cette lettre où étaient évoqués des "*fonds non soumis à encadrement*", le préfet met son nez dans les finances municipales, à partir de septembre 1980.

Le 30 septembre, il demande au maire une explication sur ce type de disponibilité.

Le 09 octobre, c'est au tour du trésorier payeur général du département du Cher d'en faire de même, dans une lettre de dix pages, classée confidentielle. Il reproche au maire sa façon d'avoir avancé l'argent, et décortique la légalité des trois sommes qui ont été allouées à la Ravenelle. A savoir: 400 000 F + 400 000 F + 220 000 F.

De fait, il conteste le droit à des associations para municipales (CMAC et Comité de la Foire) de financer une autre association, la Ravenelle.

Dans une lettre du 06 décembre, le maire se justifie: Il dit qu'il a porté plainte contre détournement et vol, il parle de scènes d'émeutes évitées.

Cela ne suffit ni au préfet ni au trésorier payeur général. Ils se mettent à éplucher tous les comptes de la municipalité: les écoles, les droits communaux, et surtout ceux du comité de la foire.

Tout cela se fait accompagné par un échange de correspondance très exacerbée entre les trois parties, correspondance en partie soufflée par les avocats mis à contribution dès le 05 juillet 1980.

Il est même, en substance, reproché que les fonds (1 020 000 F) ont pu ne pas être données à la Ravenelle mais être partis dans d'autres poches... Ce qui était faux, bien sûr.

La situation en arrive au clash... Tant et si bien que le trésorier payeur général bloque tous les emprunts de la ville pour 1981.

Il faut savoir que pendant quelques temps, la ville fut en vraie difficulté financière, ne pouvant honorer aucune dépense. C'est une vraie situation de dépôt de bilan qui se profilait en ce début d'année 1981.

Le 12 janvier 1981, le maire se plaint qu'il ne peut pas faire l'acquisition de l'immeuble Citroën rue de la République, pour en faire un parking de centre ville.

Il lui est répondu par le trésorier payeur général que "*des fonds non soumis à encadrement peuvent servir à cette affaire*". (lettre du 09 mars 1981).

Dans cette même lettre, le trésorier payeur général annonce au maire qu'il a sollicité la Cour des Comptes.

Le 19 mars 1981, le maire en appelle à son avocat conseil pour trouver une solution pour faire débloquer tous les emprunts de la ville.

En substance, il lui est répondu d'attendre le résultat d'un certaine élection de mai 1981.

En effet, le maire annonce à son avocat, par une courte lettre datée du 11 mai, lendemain d'élection, que "*la situation est débloquée*".

Entre temps, le parking de centre ville a changé de place et a migré vers la rue Gourdon, face à la concession Renault.

Mais tout n'est pas fini. Le trésorier payeur avait alerté la cour des comptes. Elle rend son verdict en avril 1982, en "épinglant" la mairie pour sa gestion de PULSAR 80.

Le maire écrit alors au nouveau préfet pour signaler que son prédécesseur lui avait cherché querelle avant 1981 mais qu'il n'avait rien pu trouver de reprochable à sa gestion municipale. Il rappelle également que le préfet avait été mis en place par une majorité politique différente de celle de 1981. Il y avait, parmi elle, le ministre du budget, le "*non regretté Papon*".

En fait, que reprochait-on au maire?

Il n'est pas contesté par le trésorier payeur général, l'existence d'associations para municipales comme le CMAC ou le Comité, mais on reprochait au maire d'en être le président et donc de disposer des fonds qui ne sont pas inscrits dans un budget municipal.

Affaire classée...

L'ARRESTATION DES 10 SUPPOSES CASSEURS

On sait que 16 plaintes ont été déposées le matin du 04 juillet 1980 par différents commerçants vierzonnais pour des dégradations à leur magasin. Elles ont été enregistrées par le commissariat de Vierzon, avec photos à l'appui.

Lorsque le jour se lève au matin du 04 juillet, 10 interpellations ont eu lieu par les différentes forces de police à travers toute la ville.

On sait par les procès-verbaux du commisariat de police que certains d'entre eux ont reconnu avoir mis le feu à des éléments du parquet ou de la camionnette qui servait de billetterie. Certains avouent également avoir assailli les forces de police avec "*tout ce qui leur tombait sous la main*", "*pour faire comme les autres*".

Ce sont là les seuls aveux qui sont sortis du commissariat de Vierzon.

Déférés par le parquet en comparution directe grâce à la loi sur les casseurs qui venait de voir le jour, les dix ont écopé de deux à dix mois de prison avec sursis.

Un an après, six d'entre eux sont amnistiés de par le pouvoir présidentiel. Quatre voient leur condamnation confirmée.

Affaire classée...

LE VOL DE LA BILLETTERIE

Rémi vous a raconté comment le trésorier avait été dépossédé de sa trésorerie le soir du 02 juillet, comment il avait pu la récupérer sous contrôle d'huissier.

C'est donc suite aux coups de poing reçus que la Ravenelle avait donc décidé de porter plainte pour vol de billets.

L'affaire se plaide devant le tribunal de grande instance de Bourges le 09 juillet 1982.

Les quatre accusés sont tous des intermédiaires du spectacle: régisseur de spectacle, directeur de société, secrétaire artistique...

Un seul accusé se présentera devant le tribunal. Parmi les quatre, un est déclaré de "*domicile non connu en France*".

Après délibération, deux des accusés seront relaxés, les deux autres seront condamnés à payer chacun 5 000 F d'amende.

Il n'y aura pas de procès en appel.

Affaire classée.

LA VILLE DE VIERZON CONTRE LES COMMERCANTS

Affaires G... Et affaire N...

Ce sont là deux affaires symboliques de PULSAR et qui nous renseignent sur la procédure judiciaire engagée contre la mairie.

L'affaire des robes de mariées dont Rémy à parlé:

Madame N... possède un commerce dans Vierzon, dont la vitrine a été cassée et qui a été pillé dans la nuit du 03 juillet.

Comme quinze autres commerçants de Vierzon, Madame N... a bien entendu porté plainte au commissariat pour les dégradations qu'elle a subies.

A l'audience du 11 juillet 1983, elle veut la condamnation de la ville de Vierzon et souhaite que la ville lui rembourse un dommage de 35 000 F.

En fait, l'insolvenabilité des 10 inculpés avait été avérée. Dans un premier temps (1981), c'est eux qui devaient rembourser les dégâts de toutes les victimes. Etant insolubles, Madame N..., comme les autres, s'est retournée contre la mairie dans sa demande de remboursement de préjudice.

Le 25 juillet 1983, Madame N... est déboutée de ses demandes et la Ville n'a donc rien à lui rembourser. Elle ne doit plus compter que sur sa propre assurance pour lui payer son matériel dégradé.

Une autre commerçante:

Madame veuve G... est voisine de Madame N... et possède son magasin à proximité du sien. Les circonstances des dégâts occasionnés à son magasin sont donc les mêmes que pour Madame N..., lors de la nuit du 03 juillet.

Les rapports de police sont les mêmes, les premiers à être condamnés sont les dix inculpés...non solvables.

Madame veuve G... s'est à son tour tournée contre la mairie. Le jugement du tribunal de grande instance de Bourges le 13 octobre 1983 condamne la ville à lui rembourser 24 706 F. Il y a donc différence de jurisprudence.

La ville fera appel de ce jugement mais sera déboutée le 14 novembre 1984. Ce procès ira jusqu'en Cassation.

En janvier 1987, la mairie est à nouveau déboutée de sa demande, mais la cour de cassation oblige l'Etat à payer solidairement et pour moitié cette somme de 24 706 F due à Madame veuve G...

On le voit, ces deux affaires sont emblématiques de ce qu'ont été les relations entre les commerçants et la mairie. D'autres ont eu des velléités de procédure envers la mairie, mais cela n'a jamais dépassé le stade des menaces. Il faut dire que les assurances de chacun ont plus ou moins couvert les dégâts occasionnés aux différents magasins.

LE JEUNE FESTIVALIER DU LOIR ET CHER

L'affaire du jeune homme qui a perdu son œil à la suite d'un jet de grenade lacrymogène a duré sept ans.

En octobre 1983, la ville est déclarée responsable du dommage corporel subi par le jeune homme qui avait alors seize ans.

En janvier 1985, l'arrêt de la Cour d'Appel de Bourges confirme le premier jugement, et condamne la ville à verser 192 000 F au jeune homme.

Enfin, en 1987, suite à l'échec de l'appel du dernier jugement, la peine est confirmée. La ville paye.

Affaire classée...

LA VILLE DE VIERZON CONTRE "SECURIDOG"

Cette société est la société chargée d'assurer le maintien de l'ordre sur l'ensemble du festival. Son siège social est basé en banlieue lyonnaise.

Les premiers problèmes sont apparus pendant le festival. (Les "gros bras" étaient alors considérés comme trop "rugueux" par la Ravenelle, mais aussi par le public et la presse locale).

Les problèmes vont continuer longtemps après que le festival a été prématurément stoppé. Le patron de Sécuridog envoie trois factures différentes à la Ravenelle. Une de 26 000 F, une de 29 000 F, une dernière de 51 000 F. C'est cette dernière facture que la ville va être sommée de payer. En janvier 1981, la mairie proteste de cette sommation de payer selon les termes suivants:

"[...] En effet, la Ville n'ayant contracté aucun engagement avec votre société, ce que vous ne pouvez ignorer, ne vous doit rien. [...]"

Cinq ans plus tard, devant le tribunal de Bourges, Sécuridog est déboutée de sa demande.

Mais elle récidive en 1992 devant le tribunal administratif d'Orléans. Selon elle, des témoignages nouveaux sont arrivés. Ils consistent en fait en des témoignages d'employés de cette société qui déclarent avoir passé un accord verbal avec la mairie. Ces témoignages ne suffisent pas. La société est à nouveau déboutée.

1992 et le dernier avatar avec Sécuridog marque la dernière année de la procédure PULSAR. Elle aura duré douze ans et concerné deux maires différents, à cheval sur trois mandats municipaux.

Affaire classée...

LA VILLE DE VIERZON CONTRE "LIGHT AND SOUND"

Il s'agit de la société qui était chargée de sonoriser les différentes scènes vierzonnaises. Le siège social est dans la banlieue de Londres.

Non payée, cette société se retourne dans un premier temps contre la Ravenelle. L'association n'est pas solvable. Light and sound se retourne donc contre la Ville.

En effet, pour "éviter le pire" et garder un festival opérationnel coûte que coûte, le maire avait fait un chèque à cette société d'un montant de 50 000 F, sur le compte du CMAC.
En juin 1981, le tribunal de Bourges se déclare incompétent à régler cette affaire.
En 1983, après jugement devant le tribunal administratif, la société Light and sound est déboutée de sa demande.

Affaire classée...

LA VILLE DE VIERZON CONTRE MONSIEUR M...

Le propriétaire des parquets d'accueil, (il habite Mehun sur Yèvre), n'a pas pu réutiliser son matériel qui a totalement brûlé. Il se retourne alors contre la Ville pour obtenir réparation.
Le 18 décembre 1984, la Ville est condamnée à payer le montant des parquets, soit 413 000 F.
Mais en 1985, le propriétaire relance l'affaire. La ville est en plus obligée de payer le préjudice pour la non exploitation des parquets, soit, avec le prix du matériel: 727 000 F.
Entre temps, la ville réussit à faire condamner solidairement l'Etat. Chacun doit donc payer 366 000 F.

Affaire classée...

LA VILLE DE VIERZON CONTRE GAURICHON

Luc Gaurichon est le patron d'une entreprise de spectacles: ARLEQUIN.
En fait, d'après le président de la Ravenelle, Gaurichon n'a jamais été engagé par eux, mais s'est imposé.
Pourquoi? La Ravenelle a en fait pris des contacts auprès d'Olivier J. Mais ce dernier est un "nain" dans le domaine de l'organisation de spectacles. Quand l'ampleur de PULSAR 80 a été connue dans le milieu du show-bizz, Gaurichon, plus puissant, s'est imposé auprès d'Olivier J.

C'est donc à Arlequin que la programmation a été confiée. Mais pas uniquement la programmation.

Arlequin a imposé la société Sécuridog pour le maintien de l'ordre. C'est aussi Arlequin qui a fourni les chapiteaux pour les spectacles.

Le 04 juillet, les chapiteaux sont en partie saccagés. On sait de plus que du matériel comme des groupes électrogènes a disparu.

De fait, Gaurichon remballe les chapiteaux et les rend à son réel propriétaire, Monsieur Robba.

Monsieur Robba les avait loués à Gaurichon qui, lui, les a sous-loués à la Ravenelle.

Gaurichon assigne la Ville qui doit assister à deux expertises de ces chapiteaux, selon une ordonnance du 13 octobre 1980.

En fait, pourquoi assigne-t-il la Ville?

Il faut savoir que le contrat de location entre Robba et Gaurichon stipulait pour ce dernier de prendre une assurance pour les chapiteaux. La Ravenelle l'avait fait, pas Gaurichon...

Pour la mairie, l'affaire des chapiteaux en est restée là.

Tout ce que nous savons, c'est que l'assurance de la Ravenelle a refusé de payer les dégâts. L'affaire a donc dû se régler uniquement entre Gaurichon et Robba.

Affaire classée...

LA VILLE DE VIERZON CONTRE LA BNP DU QUARTIER BOURGNEUF

En fait, si les commerçants se sont tous retournés contre la mairie, il y a une raison fort simple. D'après le Code des Communes qui était alors en vigueur en 1980, la mairie était responsable des dégâts occasionnés sur son territoire: Article L 133 I :

"Les communes sont civilement responsables des dégâts dommages [...] commis à force ouverte ou par violence, [...] par des attroupements ou rassemblements armés ou non armés [...]".

C'est le cas à Vierzon, les inculpés ont été condamnés de délit à force ouverte.

La BNP de Vierzon Bourgneuf est donc le premier établissement (octobre 1980) à impliquer la mairie dans les problèmes de maintien de l'ordre dans une commune. Qui est responsable de ce maintien de l'ordre?

Le Maire, dont un article prévoit des pouvoirs de police? Ou bien l'Etat, qui dispose des forces de police, par l'intermédiaire du commissariat de Vierzon?

La BNP se sert donc du Code des Communes pour obtenir le remboursement de la réparation de sa vitrine qui avait explosé le 03 juillet 1980.

La réponse de l'avocat de la ville au maire est claire:

"[...] Je pense qu'il faudrait que votre député fasse une démarche auprès du Ministère pour obtenir enfin la prise en charge par l'Etat."

C'est donc à partir de ce moment là, octobre 1980, que débute le contentieux Ville / Etat.

LA VILLE DE VIERZON CONTRE L'ETAT

La démarche de la Ville à partir de ce moment d'octobre 1980 va donc être double:

- Demander la garantie de l'Etat dans toutes les affaires en cours et à venir,
- Faire condamner l'Etat en lieu et place de la Ville.

Sur les conseils de l'avocat, la Ville demande donc au nouveau député élu en 1981 d'intercéder en sa faveur auprès du Ministère de l'Intérieur.

Ce sont au total trois lettres signées par deux ministres de l'Intérieur différents (Defferre et Joxe) qui arrivent en mairie entre 1981 et 1984.

De fait, l'Etat est alors d'accord pour payer tous les dommages que la ville aurait à débourser. Mais cela n'est pas aussi simple.

Une autre lettre du Ministère, datée de 1988 (période de la première cohabitation), reformule la décision de Joxe en la minimisant. Le ministère ne veut plus entendre parler de rembourser tous les frais, mais uniquement ceux auxquels l'Etat serait condamné, conjointement avec la mairie.

Entre temps, Vierzon introduit une instance contre l'Etat pour faire appliquer la lettre de Joxe. En août 1989, après la cohabitation, l'Etat annonce qu'il va également prendre part dans le règlement des frais d'avocat que la Ville va débourser.

Mais sur le plan judiciaire, la Mairie s'occupe de faire condamner conjointement l'Etat dans toutes les affaires qu'elle a à subir.

Ce sont l'affaire veuve G (commerçante à Vierzon), l'affaire P (débit de boisson ambulant), l'affaire M (propriétaire des parquets), et enfin l'affaire B (le jeune homme qui a perdu son œil).

Dans toutes ces affaires, l'attitude de la Ville est une attitude jusqu'au-boutiste. De jugement en Appel, d'Appel en Cassation, l'avocat de la Ville n'aura de cesse de faire comparaître l'Etat. L'avocat part du postulat que l'Etat est en cause, puisqu'il y a une police établie à Vierzon.

Signe que les torts sont partagés, l'Etat est condamné conjointement dans trois affaires:

L'affaire P: L'Etat devra assumer seul les dommages et intérêts: 24 871 F.

L'affaire M: L'Etat et la Ville sont condamnés chacun pour moitié, soit: 366 666 F.

L'affaire veuve G: L'Etat et la Ville sont condamnés chacun pour moitié, soit: 19 000 F.

Qu'en est-il pour l'affaire du blessé à l'œil?

On sait que la Ville a été obligée de payer une somme de 192 000 F au jeune homme.

Pourquoi l'Etat n'apparaît-il pas dans le paiement de cette dépense?

L'affaire a été confiée à un avoué de Bourges. Dans ses conclusions, il n'a pas relevé le rôle qu'avait eu l'Etat... Contrairement à ce que lui avait ordonné de dire l'avocat conseil.

La Ville fut donc seule condamnée.

Il n'y eu pas d'autre jugement de par le principe qu'on ne rejuge pas une affaire deux fois pour les mêmes faits. Ce ne fut pourtant pas faute d'avoir essayé. Mais la Ville fut à chaque fois déboutée des appels qu'elle a formulés.

Affaires classées...

PULSAR 80: COMBIEN?

Pour répondre à cette question, nous sommes favorablement renseigné par le travail effectué par le Service Financier de la municipalité.

Il a réalisé le listing récapitulatif des sommes payées par la Ville. Cet état est arrêté à la date du 28 novembre 1989.

Il montre une dépense pour la ville de: 840 000 F.

Dedans sont comprises les sommes auxquelles la mairie a été condamnée. Sont compris aussi les frais d'avocats qui s'élèvent à 260 000 F.

Il faut rajouter cette somme de 840 000 F aux divers prêts ou subventions précédemment accordés à la Ravenelle: 400 000 F de subvention (décembre 1979).

400 000 F de prêt (juillet 1980, Comité de la Foire).

220 000 F (juillet 1980, sur le compte du CMAC).

On obtient la somme globale de 1 860 000 F, somme totale directe que la Ville a dû verser pour le festival PULSAR 80.

Mais ne sont pas compris dans ce décompte tous les frais annexes tels que les exploits d'huissier, les frais postaux, frais d'assignations...

N'est pas comprise également toute la logistique que la mairie avait apportée en amont du festival. A savoir l'achat de barrières anti émeutes, l'installation de sanitaires sur les terrains de camping provisoires...

Difficilement chiffrables, il s'agit là de sommes importantes qu'il faut tout de même rajouter à l'ensemble des dépenses.

Chacun se fera alors sa propre idée du coût réel de PULSAR qui avoisine certainement les 2 millions de francs.

PULSAR 80, LE MOT FIN?

Voici donc décortiqué LE festival PULSAR 80.

Le mot fin?

La question se pose réellement si l'on songe que nous ne vous avons raconté que l'essentiel des événements.

Résumer un festival aussi riche en quelques pages relève de la gageure; Résumer douze ans de procédure judiciaire relève également de l'exploit.

De fait, tout n'a pas été dit.

Il faut parler de certaines conséquences dues au festival.

Pour régler la question des forces de l'ordre, Vierzon se voit pourvue d'une sous-préfecture en 1985. C'est là une décision personnelle du Président de la République, suite à une demande du député de l'époque. On ne peut pas y voir un simple hasard. Mettre un représentant de l'Etat dans la Ville, c'est rapprocher son autorité du bras exécutif qu'est le commissariat de police.

On peut parler de plus d'une autre conséquence pour Vierzon: l'installation d'une équipe médicalisée d'urgence attachée à l'hôpital (SMUR). L'essai avec l'équipe détachée de Bourges avait été concluant, lors de la durée du festival. L'essai fut transformé en 1984.

Suite à nos rencontres avec les acteurs directs ou non, nous nous sommes rendus compte que vingt années n'ont pas suffi pour délier les langues. Comme nous vous le disions en introduction, le mot PULSAR est un mot qui ne se passe de bouche à oreille qu'à voix basse. Espérons que cette étude aura tout de même permis aux uns et aux autres de faire leur deuil de ce festival. Mais rien n'est moins sûr.

Nous avons volontairement omis de narrer tous les événements tels que nous les connaissons. Nous serons à même de compléter cette étude d'ici vingt nouvelles années... quand les esprits encore tièdes de l'an 2000 seront réellement refroidis...

PULSAR 80

Laut'jour Mélie m'dit Eugène
Si tu v'lais mon grou lapin
Dimanche fourré qu'tu m'emmènes
A Pulsar 80.
Parait qu'c'est une assemblée
La qu'y'a du monde cabinti
J'irin passé la soirée
Histoère de nous dévarti
J'dis ça t'va donc
Eh bin j'irons.

V'là qu'el dimanche arrivé
J'veons voere les festivités
Quant tout à coup on appris
Qu'la veille ça senté l'roussi.
L'programme n'avait pas eu lieu
La pluie descendait des cieux
Donc tant pis pour les mordus
Ils avaient qu'à r'prendre la rue
Rentrant cheux eux
Pas très heureux.

Des chapiteaux y'en avait
Bin d'pu qu'il en fallait
Des sens interdits aussi
Ou j'vent t'y passer j'me dis.
Mais pour tous les citadins
Ca n'pouvais pas être du gain
L'programme était si chargé
Qui n'était pas respecté.
Y'boufferons des sous
Encore un coup.

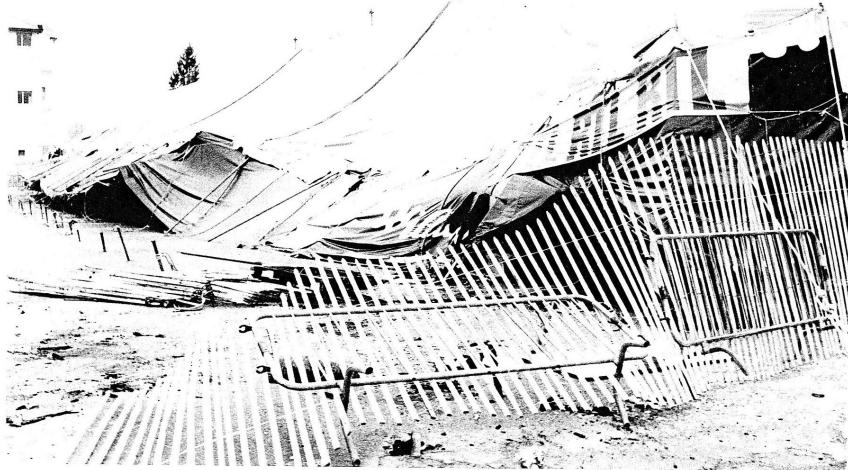
Mais v'là qu'au milieu d'la semaine
Pulsar a beaucoup de peine
Ca commence à chauffer dure
Ce n'était pas drôle j'veux jure.
Si bin qu'dans l'après-midi
Ca s'termine en incendie
Et nos braves soldats du feu
N'étaient pas les plus heureux
Ca s'termina
En casse ma foi.

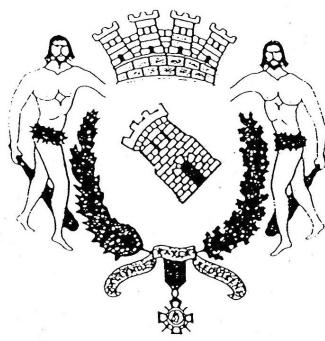
Mais voilà le lendemain
Tout l'monde avait du chagrin
Voyant des vitrines brisées
Ce n'était pas la risée.
La morale de cette affaire
Pulsar n'était qu'éphémère
Quand on a guère de pognons
Compte pas sur des couillons
Car les sous sous
On en voé l'bout.



LEADER







VIERZON